

Mise à jour n° 48 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juillet 2006

10^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Avis important concernant la présente mise à jour

Les échéances à respecter pour remplacer certains dispositifs de signalisation modifiés lors des mises à jour du *Tome V – Signalisation routière* ont, comme le contenu de ce dernier, une valeur légale.

Ces échéances sont spécifiées dans un tableau distinct qui accompagne l'avant-propos signé par le ministre des Transports et qui illustre chacun des dispositifs modifiés (nom, ancien numéro, nouveau numéro), la date à laquelle ils ont été modifiés, l'objet du changement et la date avant laquelle ils doivent être remplacés par des équipements conformes aux normes de la nouvelle version du *Tome V – Signalisation routière*.

Or, plusieurs gestionnaires du réseau routier n'étant pas en mesure de respecter l'échéance du 30 juin 2006 en ont demandé le report. C'est le cas de la mise aux normes des panonceaux « Toutes directions », des panneaux « Direction des voies » ainsi que de l'augmentation de la hauteur minimale d'installation des panneaux de petite signalisation.

Afin d'accommoder ces gestionnaires, le ministre des Transports a décidé de prolonger d'un an et demi le délai de mise aux normes de ces dispositifs.

À cet effet, vous trouverez ci-joint le nouvel avant-propos et le nouveau tableau des échéances, en vigueur en juillet 2006. Cette mise à jour donnera aux gestionnaires du réseau routier une plus grande marge de manœuvre en ce qui a trait à la mise aux normes des dispositifs de signalisation.

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Données de catalogage (Vol. 1 et 2) Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1 et 2) Avant-propos et Tableau des échéances à respecter	Mars 2006	Répertoire des mises à jour Faux titre et Données de catalogage (Vol. 1 et 2) Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1 et 2) Avant-propos et Tableau des échéances à respecter	Juillet 2006